

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

Le 11 février 1937.

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. A. E. MacLean.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous prendre la parole, monsieur Neill?

M. NEILL: Non. J'ai dit à la Chambre ce que j'avais à dire. Si quelqu'un désire réfuter quelque-une de mes paroles, qu'il vienne rendre témoignage maintenant. Cependant, monsieur le président, je pensais, qu'il me soit permis de le noter, que la question mise en délibération ici aurait simplement trait au maintien ou à l'autorisation par l'Etat des parcs à Sooke. Je constate qu'on étend l'étude de la question beaucoup plus vaste de l'autorisation des parcs dans toute la Colombie-Britannique. La question prend ainsi une bien plus grande ampleur et une bien plus grande importance.

L'hon. M. MICHAUD: C'est conforme au texte du vœu adopté par la Chambre, si ma mémoire ne me fait défaut.

M. NEILL: Oui, mais, pensais-je, il s'agissait simplement de déterminer si on autorisera le maintien des parcs actuels de Sooke. Evidemment, le ministre veut mettre à l'étude toute la question de l'utilisation des parcs dans toute la province.

L'hon. M. MICHAUD: Si ma mémoire ne me fait défaut, je me suis engagé à soumettre au Comité la question sur laquelle votre motion a appelé l'attention de la Chambre. Je crois avoir copié exactement votre texte.

M. NEILL: Si vous désirez étendre l'examen à l'ensemble de la question, il n'y a rien à redire sans doute.

M. REID: Monsieur le président, pour notre gouverne, il serait intéressant que le sous-ministre nous fit un exposé au sujet des parcs, ou du moins de leur histoire. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait bon que nous nous mettions au courant de cette question avant d'aborder le sujet à l'étude? Je m'en remets à la décision du Comité.

M. RYAN: Monsieur le président, a-t-on lu l'ordre de renvoi?

Le PRÉSIDENT: Je vais consigner au compte rendu la motion présentée à la Chambre par M. Neill:

Le 14 janvier, M. Neill présente cette motion: La Chambre est d'avis qu'il serait dans l'intérêt de la Colombie-Britannique que le Gouvernement cessât d'émettre des permis pour l'emploi de parcs à rets dans les eaux de cette province.

Puis vint l'ordre de renvoi que nous avons déjà lu, à l'effet d'autoriser le Comité à s'enquérir des questions dont on lui confierait l'étude. En voici le texte:

Que la question de l'utilité d'émettre des permis pour l'emploi de parcs à rets dans les eaux de la Colombie-Britannique soit renvoyée au comité permanent des pêcheries pour examen et rapport.

Il n'est pas question, dans ces textes, de l'endroit dont vous parlez en particulier, monsieur Neill.

M. NEILL: Non. Fort bien, alors.

M. RYAN: Les instructions ont évidemment une large portée.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Found, les membres du Comité semblent désireux de vous entendre.